

**Services juridiques communautaires
de
Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne**

Depuis

40^{ans}
À la défense des droits

**2009-2010
Rapport annuel**

2533 rue Centre, bureau 101
Montréal Qc H3K 1J9
Tél. 514-933-8432 / Téléc. 514-933-4381
www.servicesjuridiques.org

Table des matières du rapport annuel

INTRODUCTION	3
CHAPITRE 1 Portrait de notre organisme	6
CHAPITRE 2 Activités de l'année dans chacun des axes d'intervention....	13
Axe no 1 Notre mandat de Centre local d'aide juridique	13
Les dossiers individuels et statistiques.....	14
Autres services offerts.....	16
Axe no 2 Améliorer l'accès à la justice.....	17
Diffusion d'information juridique.....	19
Les Jeudis de la Justice et ateliers	20
Réalisation d'un Guide sur les droits des personnes immigrantes et réfugiées au Québec	23
Participation au comité de coordination de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique	25
Axe no 3 Participation aux tables de concertation.....	28
CHAPITRE 3 Perspectives pour 2010-2011	30

Les annexes

1. Rappel historique et organigramme CSJ
2. Programmation et affiches des *Jeudis de la Justice* 2009-2010
3. Article Voix populaire et Guide : L'accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec
4. Seuils d'admissibilité à l'aide juridique 2005 à 2010
5. Tableaux comparatifs seuils d'Admissibilité et salaire minimum

Introduction



Cette année marque le 40^e anniversaire de la création de notre organisme. Il nous est apparu nécessaire de souligner les faits marquants de notre histoire et tel sera le thème central de notre assemblée générale annuelle du 8 juin 2010. Le présent rapport des activités de l'année 2009-2010 se situe dans cette perspective historique.

Dans les années 1968-69, au moment où des citoyens de Pointe-Saint-Charles commençaient à s'organiser avec des étudiants et professeurs de droit pour se donner des services juridiques, la Loi sur l'aide juridique n'existait pas. Les personnes pauvres avaient très peu de moyens de faire valoir leurs droits, il y avait peu de lois sociales et les abus étaient courants.

C'est en 1970 que furent officiellement créés Les *Services juridiques communautaires*, par l'incorporation d'un organisme à but non lucratif dont les objectifs étaient de :

- promouvoir, obtenir et mettre à la disposition du public des services juridiques;
- d'établir, d'encourager et de maintenir des cliniques légales communautaires;
- encourager et promouvoir toute législation et autres mesures qui auraient pour effet d'aider les personnes économiquement faibles à comprendre et à défendre leurs droits.

En moins d'une année, les citoyens et citoyennes deviendront majoritaires au conseil d'administration et depuis ce temps, ils et elles se sont assurés, année après année, que le travail réalisé au sein de l'organisme réponde aux besoins de la population.

La Loi sur l'aide juridique a été adoptée en 1972, et mise en application en 1973 par le déploiement d'un réseau de bureaux à travers le Québec. Les cliniques juridiques autonomes, comme celle de Pointe-Saint-Charles ont pour la plupart été intégrées au réseau de l'aide juridique. Sont demeurées autonomes et ont obtenues le statut de Centre local d'aide juridique (prévu dans la Loi sur l'aide juridique) notre organisme et la Clinique juridique populaire de Hull ¹. Cependant, depuis quelques mois, seuls les Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite Bourgogne demeurent. En effet, la Clinique juridique populaire de Hull n'existe plus et ses services ont été intégrés au réseau de l'aide juridique de la région de l'Outaouais

Le statut de Centre local d'aide juridique est prévu à la Loi sur l'aide juridique et s'obtient par une accréditation de la Commission des services juridiques que nous avons obtenue en 1974. Rappelons que cette accréditation, qui peut être révoquée, a été maintenue depuis toutes ces années par la volonté et la mobilisation citoyenne. La plus récente action en ce sens étant la bataille de 2001 qui a confirmé notre statut autonome et particulier au sein du réseau de l'aide juridique.

Notre statut de Centre local d'aide juridique nous engage à offrir, sur notre territoire, les services prévus à la Loi sur l'aide juridique en plus de notre mission initiale. C'est donc dire que nous avons un double mandat :

- celui d'un organisme à but non lucratif travaillant par divers moyens à la reconnaissance et à la défense des droits des plus démunis;
- celui d'un Centre local d'aide juridique.

Il est essentiel de mentionner qu'à travers toutes ces années, notre organisme a su conserver son statut d'organisme à but non lucratif, son conseil d'administration, son assemblée générale et surtout son autonomie, son indépendance et sa spécificité.

Bien qu'il y ait eu des tensions et des difficultés au cours de ces 40 années, l'action des Services juridiques est demeurée fidèle à ses deux composantes : les services individuels et juridiques ainsi que l'action communautaire. Le droit et l'exercice des droits étant utilisés et mis au service de la population, mais tout en y ajoutant une

¹ Rappel historique et organigramme de la CSJ (Annexe 1)

dimension collective et sociale qui implique des actions et une participation à la vie communautaire et aux revendications vers plus de justice sociale.

Vous trouverez dans ce rapport les réalisations de la dernière année qui s'articulent autour de trois grands axes d'intervention :

- L'offre de services juridiques via notre mandat de Centre local d'aide juridique;
- Le volet d'éducation aux droits et d'amélioration de l'accès à la justice;
- Notre implication aux activités communautaires et de concertation dans les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne.

Pour chacun de ces axes de travail, nous présenterons les priorités de travail identifiées à la dernière assemblée générale ainsi que les réalisations.

En terminant, rappelons que notre organisme compte, pour réaliser l'ensemble de ses mandats, sur un conseil d'administration de 12 personnes et une équipe de travail variant entre 8 et 10 personnes. Soulignons que la majorité des membres de l'équipe de travail sont en poste depuis de très nombreuses années. Un défi de taille se pose présentement à notre organisation : la transition vers une nouvelle équipe, les départs à la retraite et la relève tout en conservant les savoirs et les orientations développés et mis en place. Il s'agit d'un beau défi à relever.

Portrait de notre organisme

Notre organisme a un statut d'OBNL depuis 1970. Les citoyens et citoyennes des quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne ainsi que les organismes communautaires qui interviennent dans ces quartiers peuvent en devenir membre de notre organisme. Nous comptons présentement 124 membres.

Ces membres ainsi que la population en général sont invités à une assemblée générale annuelle qui se tient habituellement en juin de chaque année. En général, plus de 50 personnes participent à l'assemblée générale annuelle.

En plus, à quelques reprises au courant de l'année, les membres et citoyens reçoivent de l'information sur les diverses activités offertes en cours d'année. À ce chapitre, 347 personnes sont sur nos listes d'envoi postal, 55 personnes reçoivent nos informations par courriel.

L'assemblée générale élit un conseil d'administration composé de 10 citoyens, 2 représentants d'organismes communautaires (1 par quartier) et 1 représentant du personnel. La coordonnatrice siège sans droit de vote. Le conseil voit à la bonne gestion de l'organisme, à la mise en œuvre de sa mission et des orientations dégagées en assemblée générale annuelle.

Pour réaliser ce travail, une équipe d'environ 10 personnes se partage le travail : 1 avocate-coordonnatrice, 2 avocats, 3 adjointes juridiques, 1 réceptionniste, 1 personne à l'administration, 1 stagiaire en droit et/ou avocate contractuelle et 1 organisatrice communautaire à 2 jours par semaine. Des étudiants en droit ou en technique juridique se joignent aussi à l'équipe en cours d'année.

Nous vous présentons maintenant ces personnes dévouées, engagées, compétentes et dynamiques :

Les membres du conseil d'administration

Poste		Fin de mandat
Présidente	Danielle Julien	2010
Vice-président	Odeh Misleh	2010
Trésorière	Micheline Crompt	2010
Secrétaire	Nicole Bouvier	2010
	Louise Gosselin	2010
	Monique Hyppolite	2010
	Marcel Kangoum	2011
	Sylvie Guyon	2010
	Lydia Bertrand Siebert	2010
	Michel Tourigny	2011
Démission en cours d'année	ODAS (organisme communautaire Petite Bourgogne)	2010
	PasserElle (organisme communautaire Pointe-Saint-Charles) représenté par Chloé Deraiche	2011
Représentant du personnel	Alain Ouellet	
Coordonnatrice	Lise Ferland	

Principaux dossiers traités par le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ont tenu 8 rencontres, au cours desquelles ils ont discuté et pris des décisions concernant :

- Le suivi des orientations et du travail réalisé sur les différents axes d'intervention;
- La mise en œuvre du volet Amélioration de l'accès à la justice, entre autres par le suivi régulier des activités d'éducation aux droits;
- Le suivi de notre participation et rôle au sein de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique;

- Plusieurs décisions concernant la gestion générale et administrative de l'organisme, telles que les demandes de financement, les relations de travail, l'embauche et l'évaluation du personnel;
- Le suivi des activités communautaires et collectives dans les deux quartiers d'intervention en lien avec la mission de notre organisme et les besoins de la population.

L'équipe de travail

	Parmi nous depuis....	
Les adjointes juridiques	Nicole Bergeron	32 ans 1976 <i>avec une courte interruption</i>
	Raquel Sanchez	10 ans 2000
	Danielle Whitford	28 ans 1982
La réceptionniste-secrétaire	Martine Dieujuste en remplacement de Andrée Besner, en congé de maladie cette année	septembre 2009 9 ans 2001
Les avocats	Alain Ouellet	30 ans 1980 <i>avec une courte interruption</i>
	Stéphane Proulx	21 ans 1989
La stagiaire du Barreau	Claude-Catherine Lemoine	janvier 2010 <i>Organisatrice communautaire à temps partiel durant 3 ans. (2006-2009)</i>
La responsable de la comptabilité (4 jrs/sem)	Danielle L'Écuyer-Labonté	29 ans en août 1981
L'organisatrice communautaire (16h/sem)	Franccesca Cancino	août 2009
Étudiantes en droit	Maroussia Lévesque et Franccesca Cancino	durant l'été 2009
Stagiaire en techniques juridiques	Judith Bélanger	de janv. à juin 2010
Et, la coordonnatrice avocate :	Lise Ferland	21 ans 1989

Organisation de notre travail

Les défis reliés à l'atteinte des objectifs et à la réalisation de priorités de travail sont nombreux entre autres par la diversité des mandats et le nombre restreint de membres du personnel. Il est donc essentiel de mettre en place des moyens et méthodes de travail visant à assurer la cohésion des interventions et un réel travail d'équipe. Ainsi, l'équipe de travail s'est dotée des mécanismes suivants :

- Une rencontre statutaire mensuelle de tous les membres de l'équipe pour discuter l'organisation et la planification du travail, les suivis de gestion, les activités d'éducation aux droits, notre participation à la Coalition, la mise à jour des informations sur les dossiers de quartier, etc.;
- Des rencontres d'avocatEs et stagiaire : discussion des dossiers individuels, échange sur divers aspects du droit, planification du travail;
- Des rencontres entre les adjointes juridiques : échange sur le travail, organisation et répartition du travail;
- Des rencontres entre la coordonnatrice et l'organisatrice communautaire pour le suivi et la planification des différentes activités d'éducation aux droits, des communications avec la population et les membres et le suivi de dossiers ad hoc etc.;
- Les suivis de dossiers juridiques individuels par les équipes adjointes/avocatEs;
- Les suivis administratifs et financiers entre la coordonnatrice et la responsable de l'administration;
- S'ajoutent quelquefois des rencontres d'équipe ad hoc sur des sujets particuliers ou des rencontres de formation;
- En début de l'année une journée de planification et en fin d'année un bilan.

Et finalement, des liens entre le conseil d'administration et l'équipe de travail.

Rappel des Priorités votées en AGA du 2 juin 2009 quant à notre fonctionnement :

- ◆ Porter une attention particulière à l'intégration de nouvelles personnes au sein de l'équipe entre autres, au poste d'organisation communautaire et à l'accueil;
- ◆ Mise en place de moyens pour la retraite progressive, le transfert de connaissance, développer des outils de travail, préparer la relève, etc.

Un défi organisationnel

Plusieurs des membres de notre équipe comptent de nombreuses années de service et certaines d'entre elles songent ou approchent de la retraite. Il est donc devenu impératif de mettre en place des moyens pour assurer la relève. Dans ce contexte, nous croyons qu'une attention particulière doit être accordée au transfert des connaissances et des compétences. D'où les priorités identifiées dès l'année dernière à ce chapitre.

Nous avons entrepris une réflexion sur la faisabilité de la retraite progressive et, suite à une demande particulière, nous avons tenté l'expérience au cours de l'année 2008-2009 au poste de réceptionniste-secrétaire. Ces réflexions ont été mises en veilleuse en 2009-2010 en raison d'absence pour congé de maladie, mais reprennent cette année en tenant compte des besoins individuels ainsi que des besoins du collectif dans un objectif de préserver la mission de notre organisme et les services à la population.

Nous avons aussi au cours de l'année poursuivi le travail de mise en forme de moyens pour le transfert des pratiques particulières à notre organisme, de nos façons de faire, de nos outils de travail, etc. Nous avons ainsi constitué des manuels propres à certains postes et nous poursuivrons ce travail au cours de l'année prochaine.

Les traditions doivent se transmettre par des outils de travail qui sont en soutien à la tradition orale de transmission de connaissance. Nous devons aussi développer des mécanismes et périodes de formation pour les nouveaux membres du personnel sur les aspects spécifiques à notre organisme : connaissance de l'histoire de l'organisme, de ses orientations, des quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, etc.

Quelques situations particulières vécues en cours d'année et ayant affecté l'organisation du travail

La Grippe A(H1N1)

Devant cette pandémie annoncée... nous avons pris du temps pour mettre en place des mesures de prévention, d'hygiène et pour élaborer un mode de fonctionnement pour pallier aux urgences en cas d'absence parmi les membres de l'équipe.

Des changements dans l'équipe du personnel :**Des absences pour maladie**

Notre réceptionniste habituelle a été en congé de maladie pour toute l'année 2009-2010. Nous avons fonctionné en cours d'été 2009 avec l'aide d'étudiantes en droit et par la suite (septembre 2010) nous avons embauché une remplaçante. D'autres membres du personnel ont aussi été absents pour des périodes allant de deux semaines à cinq semaines dans le cas d'un des avocats.

Moins d'avocats

Une avocate contractuelle a quitté ses fonctions deux mois avant la fin de son contrat et nous avons embauché une stagiaire en droit pour le stage débutant à la fin janvier 2010. C'est donc dire que durant une grande partie de l'année (août à février), nous avons fonctionné avec une équipe de trois avocats et avocate-comprenant la coordonnatrice.

Une nouvelle organisatrice communautaire

Le poste d'organisatrice communautaire est un poste à temps partiel (13 à 16 heures par semaine). Il a été occupé jusqu'à date par des étudiantes en droit. Nous avons intégré une nouvelle personne à ce poste en septembre 2009.

Malgré tous ces imprévus nous avons accompli une bonne année de travail et nous sommes fiers de vous présenter les résultats.

A ctivités de l'année dans chacun des axes d'intervention

Axe 1

Notre mandat de Centre local d'aide juridique

*Notre organisme détient depuis 1974 une accréditation de la Commission des services juridiques et est reconnu comme un **Centre local d'aide juridique** et ce, en vertu de la Loi sur l'aide juridique.*

Conformément à l'entente qui nous lie avec le réseau de l'aide juridique, nous offrons à la population des quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne les services individuels prévus à la Loi sur l'aide juridique (sauf en matière criminelle et jeunesse). Pour ce faire, nous obtenons un financement annuel du Centre communautaire juridique de Montréal.

Priorités votées en AGA juin 2009 :

- ◆ Fournir le plus de services possibles compte tenu de la Loi;
 - ◆ Nous assurer que nos services soient connus de la population;
 - ◆ Continuer le travail d'équipe, l'approche d'ouverture, de respect et de promotion de la dignité des personnes.
-

Les dossiers individuels et statistiques

Nos réalisations

Les dossiers individuels : Nous avons reçu **1138 demandes d'aide juridique** qui se répartissent ainsi :

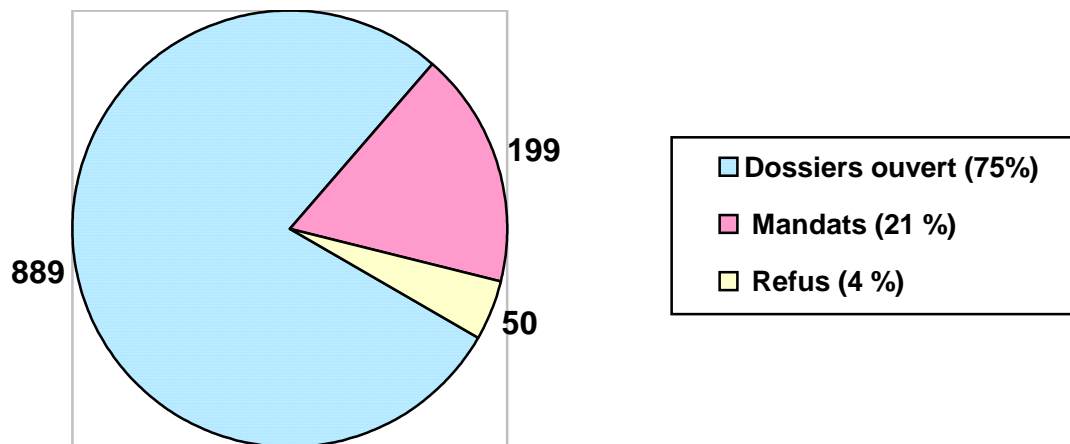
- **575** dossiers ont été ouverts pour des résidents de Pointe-Saint-Charles;
- **314** dossiers pour des résidents de Petite-Bourgogne;
- **199** mandats d'aide juridique ont été émis pour des personnes désirant être représentées par un avocat exerçant en pratique privée;
- **50** demandes ont été refusées.

Demandes d'aide juridique traitées

Dossiers ouverts	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Pointe-Saint-Charles	575	540	581	627	549
Petite-Bourgogne	314	329	360	361	348
Total des dossiers ouverts :	889	869	941	988	897
Mandats	199	237	216	185	238
Refus	50	46	47	35	26
TOTAL des demandes traitées :	1138	1152	1204	1208	1161

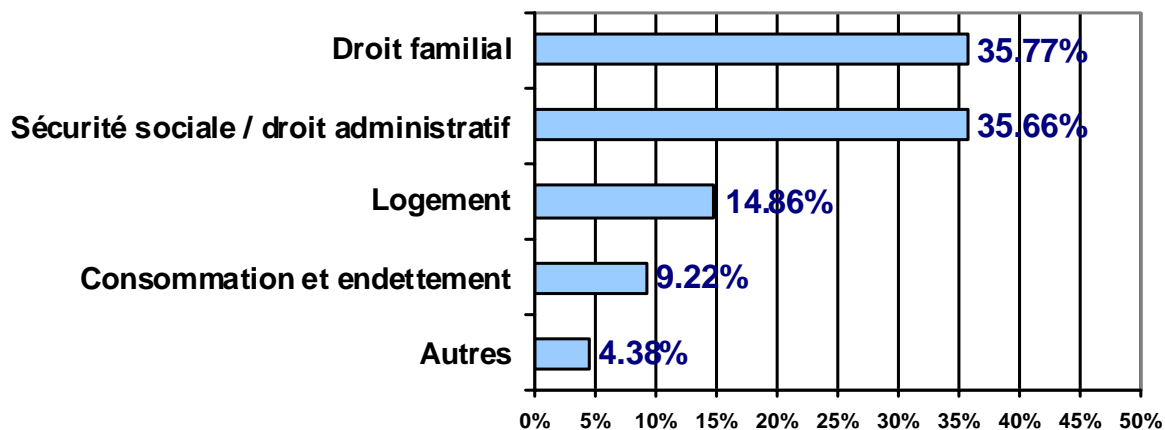
Résumé volet aide juridique 2009-2010

1 138 Demandes traitées



Répartition des dossiers selon les secteurs de droit

2009-2010



Autres services offerts

- Nous continuons à offrir un service journalier d'information de base (par téléphone ou directement au bureau).

Il ne s'agit pas d'un service de consultations juridiques complètes mais bien d'un service qui permet d'évaluer avec les personnes, la nature de leur problème, l'urgence de la situation et de les diriger vers les ressources appropriées.

Nous répondons ainsi à plus de 800 demandes par année.

- Nous offrons aussi un service de commissaire à l'assermentation sur rendez-vous.

Axe 2

Améliorer l'accès à la justice

L'accès à la justice s'expérimente dans de multiples situations de la vie de tous les jours et rarement devant les tribunaux. Cet accès débute par la connaissance de ses droits et des moyens pour les faire valoir.

Il est donc primordial pour nous d'offrir à la population des activités d'information visant la vulgarisation et l'appropriation de notions juridiques, de moyens de faire respecter ses droits et de certains rouages du système judiciaire, etc.

La diffusion d'information et la formation sont deux moyens au cœur de notre action. Nous visons ainsi à outiller les personnes pour la prévention de situations malheureuses.

Mentionnons que les activités d'information, de formation et d'éducation aux droits ne sont pas comprises dans les services offerts via la Loi sur l'aide juridique. Ainsi nous ne recevons aucun financement du Centre communautaire juridique de Montréal à ce chapitre.

Cette partie de notre mission est soutenue via un financement du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) dans le cadre du Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole (volet : soutien à la défense collective des droits). Notre statut d'organisme à but non lucratif de défense collective des droits nous permet de recevoir cette subvention.

Cette année, nous avons obtenu une augmentation de subvention qui se situe maintenant à 30 000 \$. Ce financement nous a permis l'embauche, depuis quelques années, d'une organisatrice communautaire à temps partiel, qui prend entre autres en charge et structure les activités de formation et d'information dont les *Jeudis de la Justice*.

Les autres mandats et responsabilités rattachés à ce poste :

- ✓ la planification et l'organisation des activités d'éducation aux droits en lien avec les membres de notre équipe ou avec d'autres organismes du milieu;
- ✓ les moyens de communication de l'organisme;
- ✓ soutien à la Coalition pour l'accès à l'aide juridique;
- ✓ activités ad hoc et projets spéciaux en lien avec la mission globale de l'organisme.

L'ajout d'un poste d'organisation communautaire à notre équipe a permis une offre d'ateliers beaucoup plus diversifiée, intéressante et mieux structurée. Et, les résultats en témoignent.

Il va s'en dire cependant que l'ensemble des membres de l'équipe contribue par des apports spécifiques à chacune de leurs habilités à la réalisation de volet de notre mandat.

Priorités votées en AGA juin 2009 :

- ◆ Poursuivre notre implication importante dans la campagne pour l'augmentation des seuils d'admissibilité à l'aide juridique et ce, dans le contexte où la réforme sur cinq ans se termine en 2010;
 - ◆ Poursuivre nos activités d'éducation aux droits entre autres par les *Jeudis de la Justice* et autres ateliers d'information;
 - ◆ Augmenter et améliorer l'utilisation du site Internet comme moyen de diffusion d'informations et communication avec nos membres et avec les citoyens;
 - ◆ Terminer le Guide sur les droits des personnes immigrantes et en assurer la diffusion;
 - ◆ Continuer à réfléchir et tenter de mettre en place des moyens concrets d'accès à la justice.
-
-

Diffusion d'information juridique

Nos réalisations

Les principaux éléments mis en œuvre à ce chapitre ont été :

- ◆ Maintien de notre site Internet et des capsules d'information sur l'aide sociale : www.servicesjuridiques.org;
- ◆ Offre de documentation juridique – sur divers sujets – disponible gratuitement au bureau (dépliants et matériel produit ou disponible lors des sessions d'information);
- ◆ Communication avec nos membres et la population en général, pour informer de nos services et activités.

Moyens de diffusion utilisés au cours de la dernière année :

- Envoi postal (liste de plus de 300 personnes ou organismes);
- Maintien d'une liste d'envoi courriel et envoi par courriel des informations;
- Deux fois par année, dépliant de présentation de la Programmation des *Jeudis de la Justice* (automne et hiver). Large diffusion dans les lieux publics et organismes des deux quartiers;
- Babillard des *Jeudis de la Justice* dans l'entrée de notre immeuble;
- Utilisation du journal local la Voix populaire (annonce ou article);
- Affichage dans les lieux publics et les organismes des deux quartiers;
- Diffusion de nos activités via les outils de communication de la Table de concertation des groupes communautaires de Pointe-Saint-Charles Action Gardien : site Internet, le bulletin La Pointe s'affiche, les rencontres régulières de la Table;
- Diffusion à nos différents partenaires hors quartier.

Les *Jeudis de la Justice*² et ateliers

2009-2010 en bref :

- **7 *Jeudis de la Justice*, incluant une journée *Portes ouvertes*;**
 - **13 ateliers dans les groupes;**
 - **2 ateliers repris en raison de la demande;**
 - **1 formation spéciale à partir du *Guide en immigration*;**
 - **1 formation sur *le droit des Jeunes et la police*.**
- ⇒ *Des groupes variant de 6 à 40 personnes;*
- ⇒ *Environ 300 personnes ont participé aux différentes activités.*

Il s'agit d'un programme de conférences et ateliers offerts gratuitement à toute la population. Les ateliers ont lieu une fois par mois, le jeudi, en alternance l'après-midi et le soir et ce, afin de rejoindre un plus grand nombre de personnes. Ces ateliers ont été offerts en français mais nous nous assurons toujours de répondre en anglais à des questions.

D'année en année, nous constatons une augmentation de la participation. Les commentaires reçus tant de nos partenaires que des citoyens nous indiquent que ce type d'activités reçoit un accueil favorable et répond à un réel besoin.

Les *Jeudis de la Justice* sont maintenant bien implantés dans notre milieu et reconnus parmi notre offre de services.

Ces ateliers ont été offerts par les avocates et avocats de notre équipe ou en partenariat avec différents professionnels ou organismes spécialisés dans certains secteurs de défense des droits. Nous maintenons une formule axée sur la vulgarisation d'information juridique, dans un climat convivial et avec des groupes de dimension permettant le dialogue et les échanges.

² Voir les programmations et publicité (Annexe 2)



La programmation 2009-2010

<i>24 septembre 2009</i>	<i>Contraintes sévères à l'emploi et aide sociale en collaboration avec monsieur Jean Lalande du Welfare rights committee et Me Stéphane Proulx.</i>
<i>29 octobre</i>	<i>La faillite personnelle une solution pour moi ? avec madame Josée St-Mars, syndic de faillite, et Me Alain Ouellet.</i>
<i>19 novembre</i>	<i>Ensemble contre les punaises, agir efficacement en collaboration avec la Clinique communautaire et monsieur Harold Leavy, exterminateur, et Me Alain Ouellet</i>
<i>Janvier 2010</i>	<i>Formation à partir du Guide : « L'accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec » par Me Katherine Ramsey.</i>
<i>Février</i>	<i>On nous fiche, ne nous en fichons pas! organisé conjointement avec La Pointe Libertaire. Conférenciers : monsieur Dominique Peschard président de la Ligue des droits et Libertés et monsieur Alexandre Popovic du CRAP.</i>
<i>Mars</i>	<i>Parents séparés, mais parents pour la vie : comment vivre la parentalité? Avec la participation de monsieur Pierre Morand, travailleur social, et Me Lise Ferland.</i>
<i>Avril</i>	<i>Journée Portes ouvertes, consultations gratuites et mini ateliers.</i>
<i>Mai</i>	<i>Testament, succession et Aide sociale, avec Me Alain Ouellet et Me Stéphane Proulx.</i>

En raison de la demande, nous avons ajouté en cours d'année les ateliers suivants :

- *Devoirs et responsabilités de membres de conseil d'administration d'OBNL*, par Me Lise Ferland;
- *Le problème des punaises : aspect juridique*, par Me Alain Ouellet en collaboration avec la Clinique communautaire.

Atelier reporté :

- Atelier sur les *Droits des Jeunes et la Police*. Cet atelier prévu pour le 26 novembre 2009 a dû être annulé pour cause de mortalité et il sera repris le 17 juin 2010. Organisé en collaboration avec le TRAC, l'atelier rejoindra les jeunes dans un Parc et aura comme invités Me Étienne Poitras et madame Isabelle Raffestin du Rapsim.

13 ateliers offerts par des membres de notre équipe à la demande des groupes communautaires

Nous offrons aussi des ateliers d'information juridique directement dans les groupes communautaires, à partir des demandes et besoins exprimés par leurs membres et participants. Entre les mois de septembre 2009 et mai 2010, nous avons offerts 13 ateliers :

- Responsabilités et fonctionnement d'un conseil d'administration (1)
- Endettement (2)
- Vol d'identité (1)
- Rencontre avec une avocate : réponse à diverses questions (2)
- Succession et testament (3)
- Succession et aide sociale (1)
- L'aide sociale et les contraintes sévères et temporaires à l'emploi (2)
- L'aide sociale et les exemptions de biens et d'avoir liquides pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi (1)

Réalisation d'un Guide sur les droits des personnes immigrantes et réfugiées au Québec

*L'Accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec
Guide à l'intention des intervenants communautaires*

L'année dernière, nous indiquions avoir constaté l'arrivée dans nos quartiers d'intervention de nombreuses personnes d'origines ethniques différentes, récemment immigrées. Ces personnes sont souvent aux prises avec diverses problématiques en lien avec leur statut au Canada ou encore se questionnent sur leurs droits et recours à travers toutes les lois à caractère social en vigueur au Québec.

Nous avons aussi réalisé que les intervenants des divers organismes communautaires ou sociaux n'ont pas toujours accès aux informations pour bien diriger les personnes qu'ils tentent d'aider. Nous-mêmes avons fait face à la difficulté de trouver les informations adéquates. Dans ce contexte, nous avons pris l'initiative de préparer un guide qui est un outil de travail s'adressant aux intervenants et présentant les mesures de protection sociale et leur application en fonction des divers statuts des personnes immigrantes ou temporairement au Canada.

Le Guide, dont la réalisation a débuté en 2008, a été finalisé au cours de l'année 2009.

Le document a été rendu public l'occasion d'un lancement tenu le 28 janvier 2010, Cet événement, sous forme d'un 5 à 7 fut un réel succès. Plus de 60 personnes provenant de divers groupes de soutien aux personnes immigrantes à travers Montréal ainsi que nos partenaires des quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite Bourgogne ont participé à l'événement³.

Le document est disponible sur support papier, en versions française et anglaise en vente à nos bureaux pour la modique somme de 8 \$. Il est aussi disponible gratuitement sur notre site Internet www.servicejuridique.org.

³ Article Voix populaire et tables des matières du Guide en annexe

Ont principalement participé à la réalisation de ce projet

Rédaction et recherche : Me Katherine Ramsey

Comité de rédaction et révision : Me Lise Ferland, Me Josianne Lavoie, Claude-Catherine Lemoine et Danielle Whitford

Traduction : Claude-Catherine Lemoine

Atelier de formation sur les droits des personnes immigrantes à partir du Guide

Le 29 janvier 2010, nous avons aussi offert aux intervenants, une formation de trois heures à partir du contenu de ce Guide. Plus d'une quarantaine de personnes ont assisté à la formation qui a été donnée par l'auteure du Guide, Me Katherine Ramsey.

Participation au comité de coordination de la Coalition



COALITION POUR L'ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE

Aide juridique : UN VIRAGE S'IMPOSE

Même les pauvres n'ont pas accès à l'aide juridique

Depuis toujours, nous avons participé activement dans les actions visant une amélioration de la Loi sur l'aide juridique puisqu'il s'agit d'un des principaux moyens d'accès à la justice au Québec et d'un de nos principaux outils d'intervention.

On se rappellera que les dernières consultations sur le régime de l'aide juridique ont été menées en 2004 et qu'elles ont conduit au dépôt du rapport Moreau, du nom du député responsable de ladite consultation. Ce rapport recommandait une hausse immédiate des seuils d'admissibilité à l'aide juridique (12 500 \$ pour une personne seule). La réforme mise en place par le gouvernement a cependant été très décevante puisqu'elle s'est réduite à une légère hausse des seuils d'admissibilité financière étalée sur cinq années (2006-2010). Nous avons, avec d'autres groupes communautaires, contesté cette timide réforme et défendu la nécessité et l'urgence d'une augmentation importante des seuils d'admissibilité.

Nous avons été, en 2007, parmi les groupes initiateurs de la création d'une large Coalition pour interpeler le ministre de la Justice et tenter d'obtenir une hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique face au constat que la réforme ne produisait aucun effet positif : il n'y avait pas plus de personnes ayant accès à des services juridiques et au surplus, les argents promis par le gouvernement pour réaliser cette réforme n'étaient pas utilisés.

Rappel des demandes de la Coalition

Le principal facteur d'exclusion des personnes à l'aide juridique étant les seuils d'admissibilité financière, les demandes de la Coalition ont ainsi été formulées :

- que les personnes seules travaillant au salaire minimum (40 heures/sem.) aient accès gratuitement à l'aide juridique;
- que les seuils d'admissibilité des autres catégories de requérantes et de requérants, incluant le volet avec contribution, soient augmentés en conséquence;
- que l'admissibilité à l'aide juridique soit déterminée en fonction du revenu mensuel et non sur une base annualisée;
- que l'indexation annuelle des seuils d'admissibilité soit maintenue.

Malgré les diverses actions menées par la Coalition depuis 2007, le gouvernement Charest est demeuré fermé à toutes les demandes de la Coalition.

Notre participation à la Coalition

Depuis la création de la Coalition, nous avons été au cœur de toutes les activités et actions de la Coalition. Lise Ferland, coordonnatrice des Services juridiques en est la porte-parole. Nous avons aussi assumé la majorité du travail de communication avec les membres de la Coalition et la réalisation d'outils d'information.

Au cours de la dernière année, en plus du suivi régulier de ce dossier et des rencontres du comité de coordination, il y a eu :

- Une rencontre avec madame Kathleen Weil, ministre de la Justice, le 25 juin 2009. Lettres de suivi de cette rencontre avec le cabinet de la Ministre;
- Maintien d'un lien avec le Barreau du Québec et participation de certains membres du coco de la Coalition à un comité de travail sur l'aide juridique;
- Liens avec madame Véronique Hivon, critique du Parti Québécois, en matière de justice;
- Participation à une action du Collectif pour un Québec sans pauvreté (22 mars 2010);
- Présence à Québec lors de l'étude des crédits du ministère de la Justice (mai 2010).

Compte tenu de la conjoncture, il n'y a pas eu d'actions publiques au cours de la dernière année. La ministre de la Justice avait indiqué en mai et juin dernier qu'elle ne partageait pas les analyses de la Coalition. Selon elle, la réforme avait connu certains succès et pour le démontrer elle entendait réaliser une étude scientifique desdits résultats. De plus, comme la dernière année de la réforme est 2010, madame Weil nous indiquait qu'il était prématuré de former un comité de travail pour envisager la suite des choses.

Lors de la commission parlementaire d'étude des crédits du ministère de la Justice (mai 2010), madame Weil n'a apporté aucune réponse aux questions de la députée Hivon sur la suite des choses en ce qui concerne les seuils d'admissibilité à l'aide juridique. La Ministre refuse de faire le bilan de cette réforme et n'annonce rien pour 2011.

Dans ce contexte, il va sans dire que la Coalition va devoir réévaluer l'ensemble de ses analyses et stratégie.

Rappelons les propos du bâtonnier du Québec⁴ en janvier 2009 :

« Il nous faut aussi sérieusement travailler à l'augmentation des seuils d'accessibilité à l'aide juridique, qui sont honteusement bas pour une société aussi riche que la nôtre et qui ont pour effet de maintenir des gens à faibles revenus dans une précarité dégradante. »

Le travail de pression et de sensibilisation réalisé par la Coalition pour l'accès à l'aide juridique en est un de longue haleine. Et, nous considérons que notre participation dans ce dossier est incontournable.

Ajoutons en terminant qu'en plus d'un statu quo face à l'admissibilité des québécoisEs à l'aide juridique, le gouvernement actuel avec son dernier budget impose des compressions budgétaires dans différents programmes et ministères dont la Justice. En ce sens, on voit présentement apparaître des mesures de gestion des ressources humaines et financières très contraignantes. Il faudra demeurer des plus vigilants pour éviter par ce biais, des réductions de service à la population.

Axe 3

⁴ Article paru dans le journal du Barreau, janvier 2009

Participation aux activités communautaires et de concertation des quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne

Rappel des priorités votés AGA 2009

- ◆ Poursuivre notre implication dans les coalitions de quartier;
 - ◆ Souligner les 40 années d'existence de notre organisme en 2010.
-

Comme nous l'avons déjà mentionné, il est essentiel d'ancrer notre travail dans la réalité des milieux de vie que constituent les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne. En ce sens, il est important de participer aux instances de concertation.

Nous avons été impliqués dans les tables de concertation de chacun des quartiers. Le fonctionnement de chacune d'elles et les enjeux étant propres à chaque quartier, notre participation s'en trouve différente.

Table de concertation Action-Gardien :

- Participation aux rencontres régulières (à chaque trois semaine);
- Participation au comité aménagement et implication dans le dossier du développement des terrains du CN;
- Participation à quelques comités ad hoc tels : attribution de fonds et membership;
- Et plus récemment, participation au comité Défense des droits.

Table de concertation de la Petite-Bourgogne :

- Participation au comité aménagement, sécurité et milieu de vie;
- Participation à l'assemblée générale de la Coalition.

Autres participations :

- Fête de solidarité du Carrefour d'éducation populaire;
- Festival de la Petite-Bourgogne;
- Comité marche mondiale des femmes et Journée internationale de la Femme;
- Expo- École Jeanne Leber (janvier 2010)
- Animation de l'assemblée générale du Conseil des Aînés et soutien administratif;
- Participation à la manif du 1er avril anti-budget provincial et organisé par les groupes communautaires;
- Participation au 25^e anniversaire de la Maison des jeunes de Pointe St-Charles. À cette occasion, la participation des Services Juridiques de Pointe St-Charles parmi les fondateurs a été soulignée (24 septembre 2009);
- Notre organisme est aussi membre du Conseil d'administration de la Cité des bâtisseurs, projet d'habitation pour aînés;
- Stéphane Proulx siège au conseil d'administration de l'École entreprise Formétal;
- 13 avril 2010, participation de Me Stéphane Proulx aux consultations gratuites offertes par le Barreau durant la semaine « *Visez droit* ».

Perspectives pour 2010-2011

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe du travail proposent de poursuivre encore cette année notre engagement avec et pour les citoyenNes de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne :

- un engagement clair en faveur de la population;
- un travail pour la reconnaissance et la défense des droits des citoyenNes de nos quartiers;
- un travail d'équipe réalisé en concertation avec le milieu;
- et surtout, des actions concrètes pour l'accès à la justice dans le respect de la population, de ses besoins et de ses droits.

Plus particulièrement les priorités :

- Mettre en place les moyens appropriés pour faire face aux changements au sein de notre équipe (formation, encadrement des nouvelles personnes et surtout la transmission des savoirs propres à notre organisme);
- Avoir le souci de renforcer les liens entre les membres du conseil d'administration et du personnel. Mettre en place des moyens de formation continue des membres du c.a. et du personnel;
- Maintenir des liens constants avec la population des quartiers entre autres, par divers moyens de communication (site Internet, etc.).

Les services individuels :

- Maintenir un haut niveau de qualité dans les services offerts a la population et notre engagement par une approche d'ouverture, de respect des personnes et de leur dignité;

- Faire connaître nos services dans les communautés de Pointe-Saint-Charles et Petite Bourgogne;
- Face au réseau de l'aide juridique, demeurer très vigilants dans l'actuel contexte de restrictions financières afin de maintenir le niveau de ressources requis pour offrir à la population des services en quantité et en qualité.

L'accès à la justice :

- Poursuivre et consolider les activités d'éducation aux droits, tels les Jeudis de la Justice et autres activités d'information, répondant aux besoins de la population;
- Poursuivre notre implication au sein de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique;
- Continuer à explorer les pistes d'actions qui pourraient s'offrir à nous comme autres moyens d'accès à la justice.

Activités communautaires :

- Continuer notre implication dans les coalitions de quartier.

Et finalement,

avec le conseil et l'équipe se donner les moyens de voir comment va évoluer notre organisme dans les années à venir... les années 2010... se projeter dans l'avenir pour mieux définir nos priorités et nos actions.
